



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Mathieu Barbay, ouvre la séance à **19h02** et demande aux Conseillers de mettre leurs téléphones portables en mode silence et aux personnes non assermentées de ne pas intervenir avant le point 5 de l'ordre du jour.

M. le Président annonce la démission de M. Jérémie Marmet, ainsi que les excusés pour la séance de ce soir.

Mme la Secrétaire Emma Aubert procède à l'appel : sur les 45 membres du Conseil Général, 38 sont présents, 3 excusés et 4 absents. Le quorum étant à 15, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose de rajouter un 6^{ème} point : élection dans les commissions permanentes.

L'OJ modifié est soumis au vote à main levée et est approuvé à l'unanimité.

M. Lahzami arrive à 19h08, ce qui porte le nombre de présents à 39 et le nombre d'absents à 3.

3. Approbation du procès-verbal no 2/2025 du 24 juin 2025

M. le Président remercie l'ancienne secrétaire **Mme Sanchez** pour la rédaction de son dernier procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler concernant celui-ci.

Le PV est soumis au vote à main levée et est accepté à l'unanimité, 2 abstentions.

4. Correspondances éventuelles

En plus de la démission annoncée au point 1, **M. le Président** annonce la démission de M. Laurent Besso de son poste de délégué suppléant au SIDERE à laquelle nous reviendrons au point 6 de cette séance.

5. Assermentations

M. le Président informe qu'il a reçu 5 demandes d'assermentations et il demande à **Mesdames Vanessa Morandi et Sonia Rodrigues**, ainsi qu'à **Messieurs Eric Barbay, Arthur Lesne et Matthieu Verbert** de se présenter devant lui. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. Ces nouveaux membres prêtent serment et sont officiellement intégrés au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 50, le quorum est à 17 personnes présentes.

6. Élection dans les commissions permanentes

M. le Président revient sur la démission de **M. Laurent Besso** mentionnée au point 4 et demande s'il y a des candidats dans la salle. **M. Gérald Groux** propose **M. Grégory Autier** qui accepte le poste. Il est accepté par applaudissements et entre en fonction immédiatement.



7. Préavis no 4/2025 relatif au budget 2026

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic** qui demande si le Conseil souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Willy Kursner demande, pour le compte bâtiments au point « amortissement étude travaux auberge », quelle part des 40'000 CHF est pour les travaux et quelle part est pour les amortissements.

M. Andreas Meyer lui répond que l'entier du montant consiste en un amortissement pour l'étude des travaux de l'Auberge et que le libellé du compte peut porter à confusion.

M. Pierre Pilloud ne comprend premièrement pas pourquoi la commune, en tant que propriétaire du collège, doit s'entendre avec l'ASSAGIE sur le prix de la location. Pour lui, elle devrait pouvoir décider seule du prix. Deuxièmement, il souhaite savoir à quoi en sont les négociations avec l'ASSAGIE concernant ce prix de location. Troisièmement, il souhaite comprendre pourquoi l'ASSAGIE ne rentre pas en matière dans le financement des aménagements extérieurs, car ceux-ci font partie intégrante de la vie du collège selon lui. Il espère que la Municipalité fera comprendre à l'ASSAGIE que ce n'est pas toujours au citoyen de mettre la main au porte-monnaie et qu'elle assainira cette situation.

Mme Francine Dupuis, Municipale lui répond que la Municipalité est en cours de négociation avec l'ASSAGIE concernant les loyers et qu'ils ne « lâcheront pas le morceau ». Pour tout ce qui concerne les aménagements extérieurs, la commune a fait tout son possible pour entrer en négociation avec l'association, mais cette dernière a catégoriquement refusé dans toutes les communes. Elle ne pouvait donc pas faire d'exception pour Féchy.

M. Willy Kursner appuie les propos de M. Pilloud et souhaite connaître le montant de la facture finale du collège dans un délai raisonnable. Il se préoccupe du financement de cette magnifique place de jeu et du terrain de sport ainsi que des coûts de leur entretien (par rapport au suivi des normes de sécurité par exemple).

Mme Francine Dupuis, Municipale lui répond que les coûts d'entretien ont été intégrés au budget 2026.

M. Andreas Meyer, Syndic ajoute que les installations étant neuves, elles respectent les dernières normes en vigueur et que les visites techniques sont incluses dans le programme d'entretien.

M. Marcus Rothenbuehler ne comprend pas pourquoi les loyers doivent être renégociés alors qu'un accord avait été trouvé avant les travaux. Il demande ce qui a été convenu au départ et où se situe le désaccord aujourd'hui.

Mme Francine Dupuis, Municipale répond que le point de désaccord est l'augmentation significative du CFC 2.

M. Andreas Meyer, Syndic ajoute qu'un loyer maximum par m² loué avait été négocié avec l'ASSAGIE et que l'augmentation des coûts du projet a pour conséquence que le loyer final dépasse ce plafond. C'est pourquoi ils doivent à nouveau négocier pour que le loyer soit rentable.

M. Pierre Pilloud souhaite savoir pourquoi le poste « entretien mobilier bureau, leasing, maintenance » était d'un montant de 1'500 CHF en 2025 et est de 56'000 CHF pour 2026.



M. Andreas Meyer, Syndic répond qu'il s'agit d'une erreur et que deux positions de comptes ont été inversées. Le budget de 56'000 CHF concerne le poste « entretien-achat et maintenance informatique ».

M. Willy Kursner souhaite savoir pourquoi la participation pour les e-bikes est de 18'000 CHF. Ce montant lui paraît exagéré, il se demande si personne ne se met d'argent dans les poches.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal lui répond qu'effectivement c'est cher. Ce sont trois vélos à disposition, mais c'est un service que la commune offre à ses habitants et qui est contrôlé. Il assure que personne ne se met d'argent dans la poche. Le coût inclus notamment la recharge des batteries, le changement d'une roue, et toute la maintenance qui pourrait être nécessaire afin que les vélos soient disponibles 24h/24 et 7j/7.

M. Willy Kursner n'est pas satisfait de la réponse et trouve cela beaucoup trop cher au kilomètre pour uniquement trois vélos.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal insiste sur le fait que c'est un service offert et intercommunal. Le vélo peut être pris de la gare d'Allaman pour revenir à Féchy depuis le train en-dehors des horaires du bus par exemple. L'utilisateur paie son trajet.

M. Pierre Pilloud a eu le bonheur d'aller visiter la Vigne du Monde, mais s'est aperçu que les plaquettes aux pieds des vignes sont illisibles. Il demande donc s'il est prévu dans le budget de faire quelque chose pour cela. Il souhaite également savoir s'il est prévu de remplacer les souches qui prennent de l'âge par de nouvelles barbues.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal prend note et indique que les plaquettes endommagées seront remplacées. Concernant les barbues, rien n'est prévu pour l'instant, car la vigne du Monde est liée à la Fête du Raisin et cette dernière s'arrêtant, l'avenir de la vigne du Monde n'est pas connu pour l'instant.

M. Pierre Pilloud pense qu'il faut maintenir cette vigne du Monde malgré l'arrêt de la Fête du Raisin et que la commune devrait la faire perdurer et l'entretenir.

M. Willy Kursner souhaite savoir pourquoi le budget 2026 pour la vigne est identique à celui de 2025. Il pense que ce n'est pas juste de procéder de cette manière, car la situation a évolué en défaveur de la viticulture et il pense que le profit annoncé ne sera jamais atteint. Il appuie également l'opinion de M. Pilloud concernant la vigne du Monde. Il en profite également pour demander à la Municipalité de « tendre le porte-monnaie » à l'appellation Féchy, afin de la réactiver et en faire la promotion, car si on ne fait rien ce sera un désastre.

La Municipalité prend note.

Le préavis no 4/2025 est soumis au vote à main levée, le budget 2026 est accepté à la majorité, 1 avis contraire, 5 abstentions.

Le Conseil général de Féchy décide :

d'adopter le préavis 4/2025 relatif au budget 2026

8. Communications de la Municipalité

Chantier du Collège

Mme Francine Dupuis, Municipale fait le point sur le chantier du collège (voir annexe au PV). Mis à part quelques arbres à planter et aménagements extérieurs à terminer début 2026, le chantier est terminé. À noter que les architectes seront présents pour répondre aux questions lors du Conseil du mois de mars, car un préavis concernant le dépassement du crédit y sera normalement présenté. La Municipalité remercie tous les partenaires et acteurs du projet, y compris le personnel communal fortement mis à contribution.



M. Andreas Meyer, Syndic rappelle l'évènement Féchy en Fête qui aura lieu le samedi 13 décembre dès 11h à la place du Saugey. Il remercie également le Conseil, les commissions, le bureau, le personnel communal et la Municipalité pour avoir contribué au bon fonctionnement de la commune et souhaite de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2026 à l'assemblée. Il rappelle le repas à l'issue du Conseil.

M. le Président remercie M. le Syndic pour son message.

9. Propositions individuelles

Mme Christine Kaesermann demande que l'éclairage de la route du Saugey soit amélioré, en mettant par exemple en place un système d'éclairage à détecteur de mouvements, car il y fait très sombre et les nouveaux pylônes plantés tous les 20 mètres ne sont pas visibles.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal indique que la Municipalité a connaissance de ce « trou d'ombre » et est en train de regarder pour commander des petits potelets lumineux.

M. Cédric Lesne demande que de l'éclairage soit rajouté à l'éco-point de la déchèterie. Il demande aussi qu'il y ait le retour d'un point d'eau afin de pouvoir directement rincer les bacs sur place. Il regrette le fait que le dépôt des déchets verts ne puisse se faire que durant les heures d'ouverture de la déchèterie, car ce sont des déchets dont on veut se séparer le plus vite possible et il est parfois compliqué de le faire uniquement durant les heures d'ouverture.

Mme Ziba Salangros, Municipale répond que la déchèterie est gérée par une organisation externe, mais elle va transmettre le message. Elle précise que le site est en cours de réorganisation.

M. Marcus Rothenbuehler appuie la demande de M. Lesne concernant la mise à disposition d'un point d'eau.

M. Samir Lahzami regrette que les zones 30 des Cassivettes et du Saugey ne soient pas suffisamment aménagées et que, par conséquent, les gens ne respectent pas assez la limitation de vitesse. Il demande si un projet d'aménagement est prévu.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal lui répond que la Municipalité va faire en sorte que la circulation soit agréable pour toutes et tous. La mise en place d'éventuelles chicanes est envisageable. Il rêverait de pouvoir mettre un radar, mais ce n'est malheureusement pas du ressort de la Municipalité.

M. Willy Kursner se demande s'il ne faudrait pas étudier un sens unique sur la route du Saugey, car elle devient dangereuse lorsque des enfants marchent sur le bord de cette route. De plus, le croisement avec les bus est assez compliqué et paralyse le trafic.

La Municipalité prend note.

M. Jean-Luc Kaesermann demande un éclaircissement concernant les travaux sur le chemin entre le bâtiment de Roda Toiture et le bâtiment de la salle de gymnastique. Il se demande pourquoi le goudron a été refait deux, voire trois fois et qui va payer pour cela.

M. Jean-Pierre Moret, Municipal indique que c'est la commune qui prend en charge les frais. Une partie étant prévue sur le préavis de construction du collège.

M. Andreas Meyer, Syndic ajoute que la route a dû être rouverte plusieurs fois car les travaux et les fouilles n'ont pas pu être réalisés en un seul coup. Pour assurer que la circulation soit interrompue le moins longtemps possible, il a fallu reboucher temporairement la route. Le goudronnage définitif n'a été réalisé qu'une seule fois.



M. Pierre Pilloud remercie M. Moret pour le remplacement de la barrière du chemin du Territet, mais demande que le dernier tronçon de cette barrière soit remplacé pour « avoir du beau jusqu'en haut ».

La Municipalité prend note.

10. Clôture de séance

Prochains Conseils en 2026 : mardi 10 mars, lundi 22 juin, mardi 8 septembre (réserve), mardi 6 octobre, lundi 7 décembre (dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, suivi d'un repas).

M. le Président informe que la séance d'Installation des autorités est fixée par la Préfecture **le lundi 22 juin à 18h**. Les personnes voulant être assermentées pour la législature **2026–2031** devront être présentes à cette séance. Afin d'éviter deux déplacements successifs, il a été décidé que le Conseil se déroule à la suite de l'installation des autorités, à **20h15**.

Il poursuit en expliquant que le Conseil de décembre aura lieu le **lundi 7 décembre** à la **salle du Grand Conseil à Lausanne**, et sera suivi d'un repas. Cette date est retenue en raison de la séance du Grand Conseil prévue le mardi. Les informations relatives à ce Conseil délocalisé seront communiquées ultérieurement.

Enfin, il rappelle que ces dates figurent sur l'échéancier disponible sur le site de la commune ou auprès de la secrétaire.

Prochaines élections : 8 mars 2026 (1^{er} tour des élections à la Municipalité + remplacement de Mme Ruiz au Grand Conseil)

Prochaines votations : 8 mars 2026

Apéros de l'avent : 17 décembre (domaine du Martheray) et 23 décembre (Féchy-Dessus)

Féchy en Fête : 13 décembre dès 11h (place du Saugey)

M. le Président remercie l'équipe de l'Auberge pour le repas qui va suivre. Il remercie également Gérald et Julien pour la mise en place de la salle, le magnifique sapin et leur disponibilité tout au long de l'année, ainsi que l'Administration communale, la Municipalité et le Bureau pour leur implication et disponibilité. Il termine en remerciant l'ensemble des Conseillères et Conseillers pour la présence et le travail accompli. Il clôt la séance à **20h07** en souhaitant à l'assemblée de belles fêtes de fin d'année et un bon appétit.

Pour le bureau

Le Président

Mathieu Barbay



La Secrétaire

Emma Aubert